



REVENDICATION

Faire sa DREV sur « Mon Minervois »

La Déclaration de REVendication (DREV) est la déclaration permettant de confirmer l'intention portée par la Déclaration de Récolte. Elle rend les lots de vins d'appellation aptes à la commercialisation en appellation d'origine contrôlée.

Elle est donc indispensable avant toute transaction vrac ou mise sous conditionnement (DTMC). Dans tous les cas, elle doit être réalisée au plus tard le 31 mai de l'année qui suit la récolte. Faute de quoi les vins perdent leur potentialité à être commercialisés en AOC et rentre dans la catégorie VSIG (Vins Sans Indication Géographique → Vin de France).

I – La Déclaration de REVendication (DREV)

① Je me connecte à mon compte

Sur le site internet officiel de l'appellation Minervois : www.leminervois.com, je clique sur « Espace Pro » dans la barre grisée en bas de mon écran (grossi dans la « loupe » violette sur la capture d'écran ci-dessous ①) :



Puis je saisis mes codes d'accès dans le bloc de connexion à la plateforme ②. Ces codes vous ont été envoyés par courrier ou par email et peuvent vous être réadressés sur simple demande.

② J'accède à l'espace « DR/DREV »

En cliquant sur l'onglet « DR/DREV », comme illustré ci-dessous, j'ouvre l'espace dédié aux déclarations de récolte et de revendication.



SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS – 35, Quai des Tonneliers – 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com



③ J'importe ma DR

L'espace DR/DREV comporte plusieurs sections : DR, DREV et VCI (qui ne concerne pas nos appellations). Par défaut, on se trouve dans la section DR qui est la première étape. Votre déclaration de récolte doit être intégrée sur la plateforme MonMinervois en cliquant sur « **Nouvelle DR** » si vous ne l'avez pas encore importée dans le cadre de la revendication d'une autre appellation disponible sur la plateforme par exemple.

Dans l'Étape 1, vous choisissez « Récolte totale »

Puis « Continuer »

La fenêtre pour créer votre déclaration de récolte dans la plateforme s'ouvre. L'Étape 2 rappelle vos données de déclarants : vous n'avez rien à saisir. Pour ajouter votre DR (Étape 3 et 4), il y a 3 modalités différentes de le faire : en la « créant » colonne par colonne, ou en allant chercher celle de l'année N-1 pour la modifier ou celle que nous vous recommandons, **en important le fichier issu de ProDouanes**.



REVENDICATION

Faire sa DREV sur « Mon Minervois »

p. 3 / 7

Pour ce faire, depuis votre **espace personnel ProDouanes** choisissez DR puis la campagne puis « **Exporter** » la DR au format **excel**. Enregistrez ce fichier sur votre ordinateur **PUIS** revenez sur **MonMinervois** et dans le formulaire de DR ouvert, allez la chercher en cliquant sur « **Import ProDouanes** » comme illustré ci-dessous.

innovagroconsulting
DÉCLARATION DE RÉCOLTE TOTALE 2019

ÉTAPE 1 - TYPE DE RÉCOLTE
DR Totale • DR Partielle

ÉTAPE 2 - RÉCOLTANT
RAISON SOCIALE
SIRET
N° CVI
ADRESSE
CP/VILLE
TÉLÉPHONE
FAX
PORTABLE
COURRIEL

SUIVI DE LA DÉCLARATION
DATE DÉCLARATION
12/11/2019
AUTEUR DÉCLARATION
DATE VALIDATION ORGANISME
AUTEUR VALIDATION ORGANISME
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS
Historique

ÉTAPE 3 - AJOUT D'UNE COLONNE
Ajout de colonnes dans la déclaration
Ajouter colonne Import ProDouanes Récolten-1

ÉTAPE 4 - MODIFIER - COMPLÉTER LES COLONNES
Synthèse État voir Voir plan
Voir les colonnes par groupes
Liste des produits Rechercher Remise à blanc

ÉTAPE 5 - NOTIFIER ET VALIDER LA DÉCLARATION
Enregistrer Notifier Annuler

Vous faites « **Parcourir** » puis vous sélectionnez votre fichier et enfin « **Importer** »

innovagroconsulting
DÉCLARATION DE RÉCOLTE TOTALE 2019

ÉTAPE 1 - TYPE DE RÉCOLTE
DR Totale • DR Partielle

ÉTAPE 2 - RÉCOLTANT
RAISON SOCIALE
SIRET
N° CVI
ADRESSE
CP/VILLE
TÉLÉPHONE
FAX
PORTABLE
COURRIEL

ÉTAPE 3 - AJOUT D'UNE COLONNE
Ajout de colonnes dans la déclaration
Ajouter colonne Import ProDouanes Récolten-1

ÉTAPE 4 - MODIFIER - COMPLÉTER LES COLONNES

RÉCUPÉRATION DU FICHIER (Excel Pro-Douane)
Pas de fichier sélectionné.
Vous devez sélectionner un fichier Excel ou un fichier sélectionné, .bat .xlsx
Parcourir Importer Fermer

www.innov-agro.fr v19.11.03.2310

Une fois votre déclaration importée vous devez la « **Notifier** » à l'aide du bouton dans l'étape 5. Si vous ne faites que « Enregistrer », vous créez un brouillon qui ne vous permettra pas de réaliser votre déclaration de revendication.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

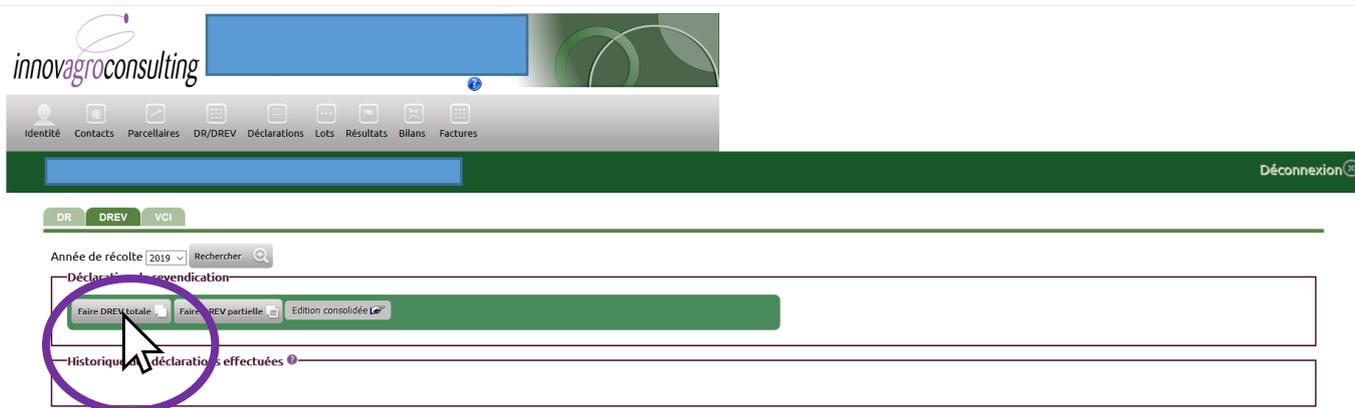
MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



④ Je fais ma DREV

Il vous est proposé de réaliser votre déclaration de revendication dans la foulée de la réalisation de votre déclaration de récolte très simplement en suivant les commandes proposées.

Vous pouvez aussi la faire plus tard, en choisissant l'onglet DREV lorsque vous accédez au menu DR/DREV. Puis « **Faire DREV totale** » comme ci-dessous.



Le bouton « Faire DREV partielle » vous permet de déposer, dans un premier temps, votre revendication pour les blancs et/ou rosés d'appellation Minervois et de faire votre revendication pour les vins rouges ultérieurement. Le bouton « Edition consolidée » vous permet d'accéder à une version imprimable récapitulative de l'ensemble de vos déclarations de revendication pour le millésime donné.

⑤ Je « Notifie » la déclaration → envoi à l'ODG

Après avoir vérifié l'ensemble des lignes de produits de votre déclaration dans la « Liste des produits revendiqués » et ajustés les volumes si nécessaire (il est toujours possible de revendiquer moins de volume que ce que vous avez porté sur votre déclaration de récolte qui fixe un volume intentionnel maximum), vous devez ici encore « **Notifier** » (voir illustration page suivante).



REVENDICATION

Faire sa DREV sur « Mon Minervois »

p. 5 / 7

innovagroconsulting

TOTAL 2018

Fdx : []
Portable : []
Courriel : []

⊙ ADRESSE ENTREPÔT
Veuillez cocher dans la liste ci dessous l'adresse d'entreposage des vins revendiqués.

Site	Adresse	CP	Ville
[]	[]	[]	[]

⊙ OBSERVATIONS

[]

⊙ LISTE DES PRODUITS REVENDIQUÉS (* SAISIE OBLIGATOIRE)

Produit * AOC/Coul./Cép.	Mention Valorisante	Surface (ha)	Volume l15° (hl)
Choisir []	[]	[] Ha [] A [] Ca	[]
Choisir []	[]	[] Ha [] A [] Ca	[]

Revendication des baillleurs (* Saisie obligatoire)

Baillleurs	Produit * AOC/Coul./Cép.	Mention Valorisante	Surface (ha)	Volume l15° (hl)
[]	Choisir []	[]	[] Ha [] A [] Ca	[]

Notifier [] Annuller []

Export Excel Déclaration de récolte []

Comment en ligne sécurisé

© Copyright 2013 - INNOVAGRO CONSULTING
www.innov-agro.fr

Cette notification informe l'ODG du dépôt de votre DREV. Lorsque nous l'aurons vérifiée et validée, elle apparaîtra dans votre « **Historique des déclarations effectuées** » de l'onglet DREV avec la possibilité d'imprimer votre « **Attestation** » qui est le document faisant foi de la réalisation de cette formalité obligatoire pour commercialiser des vins d'appellation.

DR DREV VCI

Année de récolte 2018 Rechercher []

Déclaration de revendication

Faire DREV totale [] Faire DREV partielle [] Edition consolidée []

Historique des déclarations effectuées

Déclaration	Nb Lots	Date de Déclaration	CDC	Validation de l'ODG	Attestation
Revendication (PIT) totale 2018	1	30/10/2019	Minervois-La Livinière	31/10/2019	[]
Revendication (PIT) totale 2018	2	09/01/2019	Minervois	09/01/2019	[]

A noter : Si à un moment quelconque un formulaire ne s'ouvre pas quand vous cliquez sur « Faire _____ » c'est que les fenêtres « pop-up » sont bloquées sur votre ordinateur. Il vous faut cliquer sur « Autoriser les fenêtres pop-up ». C'est le plus souvent dans un bandeau jaune clair au niveau de la barre d'adresse de votre navigateur internet ou tout en bas de l'écran.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



II – Les replis ou déclassements

La revendication faite, vous pouvez commercialiser vos vins en appellation d'origine contrôlée en pensant à faire les déclarations nécessaires (une autre fiche est dédiée aux Déclarations de Transaction vrac ou de Mise sous Conditionnement).

Si après avoir revendiqué vos vins, vous ne souhaitez finalement pas les commercialiser dans l'appellation revendiquée, il vous est possible de faire une déclaration de repli ou de déclassement :

- Repli : vers une appellation plus générale
- Déclassement : vers la catégorie des Vins Sans Indication Géographique (VSIG = Vin de France).

Pour les replis vers l'appellation Languedoc, le formulaire papier nécessaire (nous vous l'adressons sur simple demande).

Pour les replis vers l'appellation Minervois depuis l'appellation Minervois-La Livinière ou pour tout déclassement, la déclaration se fait sur la plateforme « Mon Minervois », en passant par le menu « Déclarations » comme montré ci-dessous.

The image shows two screenshots of the 'Mon Minervois' website. The top screenshot shows the main navigation menu with the 'Déclarations' option circled in purple. A yellow box with a green border contains the text: « Faire une déclaration » dans l'onglet « Repli, Déclassement, Renoncement ». A purple arrow points from this box to the bottom screenshot. The bottom screenshot shows the 'Déclarations' page with the 'Repli, Déclassement, Renoncement' section highlighted, and the 'Faire une déclaration' button circled in purple.

Le formulaire de déclaration s'ouvre : vous pouvez saisir votre/vos lots (après avoir sélectionné l'adresse d'entrepôt si plusieurs possible). Vous sélectionnez le type de déclaration souhaitée et les informations sur le lot (attention les volumes avec décimales doivent utiliser la « , » et non un « . » pour ne pas générer d'erreur). Il est nécessaire de bien « Ajouter » chaque lot et ensuite de « Valider la déclaration ». C'est enregistré.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS



REVENDICATION

Faire sa DREV sur « Mon Minervois »

p. 7 / 7

innovagroconsulting

Fermer

IDENTITÉ OPÉRATEUR

Nom/Raison sociale :
SIRET :
N° CVI :
Adresse :
CP - Ville :
Téléphone :
Fax :
Portable :
Courriel :

SUIVI DE LA DÉCLARATION

Date de dépôt de déclaration : 14/11/2019
Déclarant :
Date Réception Organisme :
Date Validation Organisme :
Auteur Validation Organisme :

ADRESSE ENTREPÔT
Veuillez cocher dans la liste ci dessous l'adresse d'entreposage des vins revendiqués.

	SITE	ADRESSE	CP	VILLE	
<input type="checkbox"/> Conditionnement et/ou stockage <input type="checkbox"/> Vinification					Ajouter

LOTS (* SAISIE OBLIGATOIRE)

Produit * AOC/Coul.	Nature *	Type	Millésime	Volume Déclassé ou Replié (hl)	
Minervois	Déclassé	<input checked="" type="radio"/> Vrac <input type="radio"/> Boutelles	2018	120,5	Ajouter
Minervois rouge	Vin De France				
Minervois rouge	Vin De France rouge				

Valider la déclaration

2

Une équipe à votre service

PRESIDENT Philippe Coste

DIRECTEUR Stéphane Roux

DIRECTRICE TECHNIQUE & ADJOINTE
Marie Vidal Vigneron

SECRETAIRE TECHNIQUE & PROMOTION
Béatrice Vilcot

TECNIENNE VIGNE & VIN Marion Alran

RESPONSABLE DE LA MAISON des VINS et COMMUNICATION
Bertrand Cros-Mayrevieille

MAISON des VINS
Jules Briechle



SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com